



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 10 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix septembre à vingt heures trente, le Conseil municipal, dont le nombre en exercice est de 14, s'est réuni dans la salle du Conseil municipal de la mairie de Vétrigne, 54 Grande Rue, sous la présidence de Monsieur Alain SALOMON, Maire.

La convocation a été adressée aux Conseillers municipaux et affichée le 3 septembre 2024.

Membres présents : 11

Alain SALOMON, Eric WERDENBERG, Thierry DAGUET, Chantal LOUIS, Florine MERVILLE, Alain WEICK, Khalid BARRAMOU, Richard MARMET, Frédéric BURGUN, Stéphanie GRANDGUILLAUME, Alban DIFFALAH

Membres absents : 3 dont 2 excusés

Guillaume REGISSER a donné pouvoir à Eric WERDENBERG
Jean-Jacques SANDERRE a donné pouvoir à Thierry DAGUET
Noémie SAUDIN

Quorum de 8 atteint

Alban DIFFALAH s'absente lors de l'examen des rapports 6 et 7, ne participant pas au vote.

Secrétaire de séance : Florine MERVILLE

La séance est ouverte à 20h30.

ORDRE DU JOUR

Point 1 : Désignation du ou de la secrétaire de séance

Florine MERVILLE se propose pour exercer cette fonction.

Point 2 : Approbation du Procès-verbal de la séance du 11 juin 2024

Décision du Conseil municipal :

Par 12 voix pour, 1 abstention (Khalid BARRAMOU)

approuve le procès-verbal de la séance du 11 juin 2024.

Interventions

Alban DIFFALAH : demande que soient apportées les modifications suivantes :

- Point 3 : j'avais demandé que nous soit envoyé le document des Lignes Directrices de Gestion en amont du Conseil municipal afin que l'on puisse l'étudier avant la séance.
 - *Après vérification le document a été envoyé par mail dans les délais légaux soit le 5 juin, avec la convocation, le dossier du Conseil municipal et la note de synthèse promise lors de l'examen du Budget primitif en séance du 9 avril. De plus cette remarque n'apparaît pas à l'enregistrement lors de l'examen du point 3.*
- Question diverse 3 : je n'avais pas dit « solliciter le prestataire » mais « se renseigner sur le prestataire »
- Question diverse 7 : j'avais dit « situation de l'école primaire » et non « association de l'école primaire »
 - *Après vérification de l'enregistrement, il n'y a pas d'erreur de retranscription. Les remarques sont néanmoins mises à la connaissance des lecteurs grâce au présent procès-verbal.*

Point 3 : Taxe Locale sur la Publicité Extérieure

Décision du Conseil municipal :

A l'unanimité,

actualise la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure en appliquant le tarif de 24,40€ par m² et par an.

Interventions

Richard MARMET : y a-t-il beaucoup d'enseignes sur Vétrigne ?

Le Maire : 2 panneaux

Alban DIFFALAH : sommes-nous indexés sur les communes alentours et de même taille ?

Le Maire : c'est par rapport à l'EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunal) et non par rapport aux communes

Chantal LOUIS : cela a augmenté depuis la dernière fois

Le Maire : c'est indexé sur le taux de croissance de l'indice de prix de la consommation

Alban DIFFALAH : cela rapporte combien à l'année ?

Le Maire : 4 m² cela revient à moins de 100€.

Point 4 : Convention avec Grand Belfort Communauté d'Agglomération relative à l'instruction des autorisations et actes liés à l'affichage extérieur

Décision du Conseil municipal :

A l'unanimité,

approuve les modalités de la convention entre GBCA et la commune de Vétrigne,

autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à la signer.

Interventions

Le Maire : pour l'instant nous n'en avons pas et nous n'en aurons peut-être jamais

ERIC WERDENBERG : cela concernerait par exemple la ferme des Buis avec leur panneau en bas de la route ?

Khalid BARRAMOU : c'est plus une indication qu'un panneau publicitaire

Le Maire : la Préfecture les a sanctionnés en leur demandant de retirer leur panneau parce qu'il était présent de façon permanente.

Point 5 : Convention de mise à disposition d'un local au Comité des fêtes

Décision du Conseil municipal :

A l'unanimité,

valide la convention selon les modalités définies,

autorise le Maire, ou son représentant, à la signer.

Interventions

Le Maire : quel montant voulez-vous ...

Khalid BARRAMOU : déjà, est-ce que cela se passait comme ça auparavant ?

Le Maire : il n'y avait pas de convention avant mais c'est nécessaire pour les assurances

Chantal LOUIS : et pour fixer le tarif ?

Le Maire : pour les frais d'eau et d'électricité qui pourraient être consommés, voulez-vous qu'on fasse une participation annuelle ou pas ? et quel montant ?

Khalid BARRAMOU : on devrait commencer par la première question cela évitera peut-être la deuxième. Est-ce qu'on souhaite qu'il y ait une participation du Comité des fêtes ? Avant il n'y en avait pas

Le Maire : soit cela reste à la charge de la commune soit on demande une participation au Comité des fêtes

Richard MARMET : a-t-on une idée du coût par an ?

Thierry DAGUET : ça ne doit pas être excessif, il y a deux frigos

Khalid BARRAMOU : avant de parler du coût, il faut parler du principe, avant il n'y avait pas de frais

Frédéric BURGUN : le principe c'est qu'il ne l'avait pas avant et qu'on va peut-être leur dire qu'il y en a un maintenant

Alban DIFFALAH : ils ont quoi un évier ?

Le Maire : un évier, deux frigos, un radiateur électrique

Alban DIFFALAH : il n'y a pas de douche, ce n'est pas juste un lavabo pour se laver les mains qui va coûter beaucoup, il n'y a pas deux mais un frigo et il est branché uniquement quand il y a des denrées à l'intérieur

Membre du Comité des fêtes : nous avons un frigo et un congélateur que nous venons d'acheter, et ils servent principalement lors du vide-greniers

Khalid BARRAMOU : ce qui m'a beaucoup surpris c'est que le Comité des fêtes reçoit une aide de la commune chaque année, et si on leur demande une participation, il risque de nous redonner cet argent voire plus. Il y a des associations qui n'ont rien à voir avec la commune auxquelles on donne des subventions, alors que le Comité des fêtes organise des activités pour les Vétrignois. Et maintenant on se demande si on leur fait payer l'eau ou pas ?

Le Maire : non je le mets à votre avis, ne transforme pas mes paroles

Khalid BARRAMOU : au départ t'as dit combien

Le Maire : ça peut être zéro

Thierry DAGUET : on part sur le principe, est-ce qu'on demande une participation au Comité des fêtes

Le Maire : on vote donc pour ne pas faire participer le Comité des fêtes aux frais.

Alban DIFFALAH : tu es maintenant dans les clous avec l'assurance

Le Maire : la signature de la convention avec Karen et une attestation d'assurance de la part du Comité des fêtes

Chantal LOUIS : le Comité a toujours fourni une attestation d'assurance

Le Maire : je ne l'ai jamais vue

Thierry DAGUET : il faudrait demander à Gaby, ça ne me dit rien non plus

Khalid BARRAMOU : le Comité avait une assurance, s'il y avait eu le feu, c'est leur assurance qui aurait pris en charge.

Point 6 : Avenant n° 2 à la convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion du Territoire de Belfort

Décision du Conseil municipal :

Par 12 voix pour, 1 ne prend pas part au vote (Alban DIFFALAH),

approuve l'avenant à la convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du Centre de gestion du Territoire de Belfort,

autorise le Maire, ou son représentant, à le signer tel que présenté.

Interventions

Khalid BARRAMOU : où se trouve la médecine du travail ?

Le Maire : à la maison des communes boulevard Anatole France à Belfort

Alain WEICK : ce sont des infirmières qui font les visites

Le Maire : il y a aussi un médecin.

Point 7 : Fonctionnement de la médiathèque municipale – Avenant de prolongation à la convention de partenariat

Décision du Conseil municipal :

Par 12 voix pour, 1 ne prend pas part au vote (Alban DIFFALAH),

approuve l'avenant de prolongation à la convention de partenariat avec le Département, pour une durée d'un an,

autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à le signer.

Interventions

Aucune question, ni observation.

Point 8 : Avis de la commune sur le projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) 2025-2030 de Grand Belfort Communauté d'Agglomération

Décision du Conseil municipal :

A l'unanimité,

donne un avis favorable au projet de PLH 2025-2030 de GBCA,

engage la commune à mettre en œuvre les moyens nécessaires et relevant de ses compétences pour être en cohérence avec le Programme Local de l'Habitat.

Interventions

Khalid BARRAMOU : quelle est l'obligation au niveau de la commune d'avoir des logements sociaux ?

Le Maire : aucune obligation pour une commune de moins de 3000 habitants

Khalid BARRAMOU : on est en pleine expansion grâce aux lotissements, mais les chiffres vont redescendre, le baromètre c'est les enfants, on voit ce qu'il se passe à l'école maternelle. Il faudrait qu'on réfléchisse

Le Maire : on a 1,8 hectares de dents creuses, mais ce sont en partie des propriétés privées, tant qu'ils ne vendent pas on ne peut pas construire.

Khalid BARRAMOU : et au niveau de la commune on a quoi ?

Le Maire : rien, tout ce qu'on a est agricole

Khalid BARRAMOU : on ne peut pas le transformer ?

Le Maire : on ne peut pas supprimer du terrain aux agriculteurs, à moins qu'ils ne les vendent. C'est la SAFER qui gère les terrains agricoles. Si un agriculteur n'utilise pas un terrain elle proposera à un autre agriculteur de l'exploiter

Khalid BARRAMOU : ce qui a fait bouger la commune c'est les Carrés de l'habitat

Le Maire : j'aimerais bien qu'on ait du locatif mais on n'a pas trouvé de promoteur qui veuille investir

Khalid BARRAMOU : il n'y a que ça qui pourrait nous faire vivre. C'est ce qui nous a permis jusque là de ne pas fermer de classe. Notre rôle dans ce mandat c'est de se projeter dans 8-9 ans

Alban DIFFALAH : c'est ce que ce Programme Local de l'Habitat nous invite à faire, élaborer dès aujourd'hui des stratégies. Parce que les chiffres présentés c'est déjà le passé, les statistiques sont de 2020. On a été attractifs certes mais le PLU date de 2017 et on paiera l'école jusqu'en 2037. C'est à nous de commencer à élaborer des stratégies foncières pour redynamiser et faire vivre cette école. C'est ça les enjeux

Chantal LOUIS : c'est le terrain l'enjeu

Alban DIFFALAH : je te réponds PLU

Eric WERDENBERG : tous ces terrains-là sont privés

Alban DIFFALAH : oui, dans le cadre du PLU de 2017. Si demain on prend comme stratégie de reconstruire un nouveau PLU...

Eric WERDENBERG : mais les terrains sont à des gens qui ne veulent pas vendre

Khalid BARRAMOU : le PLU fait à l'époque, en 2017, y'a rien. Pour que l'école soit construite en 2017 ils ont prévu le lotissement impasse du Coteau et de la Versenne. Ils l'ont prévu plusieurs années avant, c'était une stratégie. Notre mandat est en retard

Le Maire : le lotissement du Coteau était une propriété de la commune et c'était constructible

Khalid BARRAMOU : qui décide si c'est constructible ou pas ?

Le Maire : c'est le PLU, mais on sera bloqués par le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires). Ce sont eux qui font la loi, c'est l'Etat

Richard MARMET : on peut envisager une révision du PLU ?

Le Maire : oui, pour 50 000€

Khalid BARRAMOU : mais c'est quoi 50 000€ pour une école qui nous a coûté 1 million d'euros ?

Thierry DAGUET : à partir du moment où il y a des dents creuses on ne pourra pas ajouter des surfaces habitables

Le Maire : l'année prochaine on va être limités à 1 hectare de construction

Khalid BARRAMOU : cela ne nous empêche pas de travailler là-dessus, pour pérenniser l'extension du village

Le Maire : on peut voir avec une commission comment étendre l'urbanisation

Alban DIFFALAH : c'est pas la première fois qu'on dit qu'il faut prendre un temps de travail

Le Maire : il faut travailler sur des choses concrètes

Alban DIFFALAH : on peut partir du Plan Local de l'Habitat qui nous est proposé là et commencer à y réfléchir

Stéphanie GRANDGUILLAUME : il y a une commission urbanisme-PLU ça ne pourrait pas être elle qui étudie cela ?

Alban DIFFALAH : qui fait partie de cette commission ?

Stéphanie GRANDGUILLAUME : Alain, Eric, Thierry, Richard, Jean-Jacques et Alain

Alban DIFFALAH : Vous vous réunissez et vous invitez les élus qui veulent y participer

Le Maire : on peut se mettre autour d'une table avec une carte et y travailler. Je vous enverrai à chacun une invitation

Alban DIFFALAH : ça fait combien de temps qu'on parle de l'école, de baisse d'effectif, que je parle de stratégie foncière, pour redonner de l'attractivité au village et le faire vivre ? 3 ans

Le Maire : 1 an, quand on a parlé de la baisse d'effectif de l'école

Alban DIFFALAH : le premier Conseil municipal du mandat j'ai parlé de l'école, ils parlaient déjà de fermeture d'école, tu vérifieras le compte-rendu

Khalid BARRAMOU : Avant il n'y avait rien maintenant il y a un investissement des Vétrignois qu'il faut payer. Peut-être que demain il y aura un collègue comme Chèvremont.

Richard MARMET : est-ce que le Grand Belfort dans le cadre du PLH apporte des conseils, des solutions aux communes ? Il pourrait peut-être nous apporter des idées

Le Maire : il faut qu'on se renseigne

Khalid BARRAMOU : il y a 5 ans il y avait beaucoup de jeunes au Citystade maintenant ils partent jouer au foot ailleurs, ils ont grandi et il n'y a plus personne. Il faut faire revivre le village, avant il y avait la fête du village, maintenant il n'y a plus de jeunes

Richard MARMET : Ce n'est pas la commission des élus de Vétrigne qui va décider mais on peut initier une démarche, et après on peut regarder au niveau du Grand Belfort il y a des services ultras compétents dans l'urbanisme pour nous aiguiller

Khalid BARRAMOU : on avait parlé du poulailler qui est là-haut, que cela coûterait trop cher parce qu'il y avait de l'amiante, on peut essayer d'y réfléchir

Le Maire : oui ça serait bien. On avait étudié ça avec Bernard mais on peut y revenir. Mais j'ai discuté avec des maires aux alentours qui font des terrains à construire, les gens qui construisent n'ont pas d'enfants, ils ont entre 50 et 60 ans

Alban DIFFALAH : ça dépend ce que tu proposes, si c'est du plein pied ou du duplex, le public est différent

Le Maire : il faut faire du locatif

Khalid BARRAMOU : pas forcément du locatif, on ne peut pas décider si les gens veulent du locatif ou acheter et s'ils veulent des enfants. Roppe a explosé par rapport à nous

Le Maire : oui mais ils ont beaucoup de terrains constructibles

Khalid BARRAMOU : parce que la commune a permis qu'ils soient constructibles

Le Maire : ils ont encore de la surface. Peut-être que le PLU que nous avons fait est trop restrictif

Richard MARMET : c'est pour ça que ça vaut peut-être le coup d'y rejeter un œil.

Questions diverses :

1 – Alain SALOMON : remerciements parents d'élève

Le Maire : nous avons reçu un mot de parents d'élève nous remerciant pour tout ce que l'on fait pour l'école.

2 – Alain SALOMON : cérémonie du maquis du Chérimont à Offemont

Le Maire : la cérémonie aura lieu le dimanche 29 septembre 2024 à 11h, pour ceux qui souhaitent s'y rendre

Alban DIFFALAH : ce jeudi à Roppe il y a le 80^{ème} anniversaire du crash de l'avion du commandant Arnaud, et les élus de Roppe font une manifestation avec les enfants de l'école primaire.

3 – Alain SALOMON : remerciements faire-part

Le Maire : lettres de remerciements pour les cartes envoyées pour le décès de la maman d'Odile SANDERRE, pour Gérard FRANZON et mon papa.

4 – Alain SALOMON : remerciements Banque alimentaire

Le Maire : lettre de remerciements de la banque alimentaire pour l'attribution de la subvention 2024 par le conseil municipal.

5 – Alain WEICK : plantation d'arbres avec les enfants de l'école maternelle

ALAIN WEICK : à la réunion avec l'ONF j'ai fait remarquer qu'il y avait beaucoup de petits arbres qui poussent, pourquoi on ne les replante pas ? Il m'a suggéré de le faire avec les enfants de l'école maternelle. J'ai vu avec Stéphany, la directrice de l'école, elle est d'accord, avec la classe des grands. Donc il y a deux solutions : soit replanter les petits arbres dans un périmètre délimité par l'ONF soit ramasser les glands et les planter

Thierry DAGUET : ton but c'était de replanter les arbres qui ont déjà poussé ? C'est peut-être mieux.

6 – Khalid BARRAMOU : abribus récupérés

Khalid BARRAMOU : je reviens sur le sujet des abribus évoqués la dernière fois. A l'époque j'avais proposé de les récupérer gratuitement au lieu de payer des neufs à 10 000€. Ils ne sont pas neufs mais j'avais parlé d'une réflexion pour organiser un chantier jeunes l'été pour les repeindre. Concernant la notice, je l'ai toujours eue, contrairement à ce qui a été dit

Le Maire : mais on ne l'a jamais eue

Khalid BARRAMOU : mais personne ne s'est jamais inquiété de ces abribus depuis le jour où on les a déposés. On les a récupérés complets, en plein hiver, avec Alban, et mon patron m'avait fourni la notice, le montage est très simple. Il ne manquait rien, contrairement à l'abribus en bois, que le conseil ne trouve pas dangereux. Pour moi on devrait le fermer, c'est de la responsabilité du maire, moi je te l'ai signalé. Heureusement peu de gens attendent le bus de ce côté, ils descendent plutôt. Quand on a une remarque sur un produit qui n'a rien coûté alors qu'on était prêts à déboursier 15 000€, qu'on attende au moins que les personnes qui se sont investies soient présentes. On a posé les abribus et personne n'en a plus parlé. C'est dommage de faire des réflexions ou critiquer

Le Maire : personnellement je les trouve moches

Khalid BARRAMOU : il fallait les repeindre quand on les a eus

Le Maire : on ne peut pas c'est de la fibre

Khalid BARRAMOU : le dessus oui, mais le reste c'est de la ferraille. Maintenant je les ai ramenés, si vous préférez faire dépenser 20 000€ aux Vétrignois plutôt que de les avoir repeints pour 2000 ou 3000€...

Le Maire : déjà je te remercie pour ton engagement. La problématique pour un abribus il faut qu'il y ait des garanties, que personne ne le prenne sur la tête, le responsable c'est moi, personne d'autre autour de cette table. J'ai demandé à trois entreprises, ils ne montent pas du matériel qui ne leur appartient pas

Khalid BARRAMOU : n'importe quel maçon qui a une décennale peut le faire

Le Maire : eh bien trouve-moi une entreprise qui veuille le faire

Khalid BARRAMOU : comment veux-tu que je te trouve une entreprise alors que la moitié du matériel a été volée. Ta responsabilité je comprends, mais aujourd'hui ta responsabilité c'est l'abribus qui est là-bas et qui est dangereux. Le chantier jeunes ce n'était pas de monter les abribus mais de les restaurer mettre un coup de peinture. Je voulais faire au moins coûteux et faire participer les jeunes de Vétrigne

Le Maire : l'abribus début d'année prochaine il sera supprimé. Optymo nous a déjà supprimé une cabane

Khalid BARRAMOU : à l'époque je vous avais alertés, le jour où ils refont la route il faut demander un quai PMR, ça ne s'installe pas comme ça il faut anticiper. Je vais vous envoyer la notice des abribus par mail vous allez rigoler

Le Maire : ça fait deux ans que je te la réclame

Khalid BARRAMOU : tu ne m'as jamais réclamé quoique ce soit

Richard MARMET : je comprends Alain pour sa responsabilité même si ton idée est bonne

Khalid BARRAMOU : je comprends la question de sécurité mais l'abribus en bois n'est pas sécurisé et visuellement quand on passe à Vétrigne c'est affreux.

7 – Alain WEICK : nettoyage fontaine et lavoir

Alain WEICK : des personnes de Vétrigne m'ont demandé pourquoi on ne nettoie pas la fontaine et le lavoir

Le Maire : la fontaine ça a été fait mais pas le lavoir, on va voir ça.

8 – Alain WEICK : le crucifix Grande rue

Alain WEICK : on ne voit plus le crucifix à cause de grands arbres qui poussent devant, c'est le patrimoine du village, si on pouvait faire quelque chose

Le Maire : je vais demander à Guillaume de tailler autour mais ce n'est pas notre propriété, c'est une propriété privée.

9 – Khalid BARRAMOU : fuite toit de l'école

Khalid BARRAMOU : je reviens encore sur le toit de l'école, il y a eu une fuite, je trouve malheureux de revenir sur ce que j'avais déjà dit, je ne comprends pas qu'on n'ait pas refait le toit en entier

Le Maire : on n'avait pas les moyens, la deuxième partie est prévue début d'année prochaine

Khalid BARRAMOU : mais le cumul de pansements, en attendant, ça coûte de l'argent

Le Maire : 300€

Khalid BARRAMOU : franchement c'est pas cher. L'argent il est là, dans les travaux de la mairie, on aurait pu refaire le toit de l'école

Thierry DAGUET : tu étais d'accord c'était dans le programme

Khalid BARRAMOU : c'était 300 000€ avant le Covid, ça a augmenté de combien ? J'ai jamais été d'accord avec ça

Thierry DAGUET : ça a coûté 600 000€, l'estimation du Grand Belfort était à 300 000€

Khalid BARRAMOU : j'étais d'accord pour 300 000€ pas pour 600 000€

Thierry DAGUET : la réparation du toit de l'école est prévue l'année prochaine, il y en a pour 37 000€

Khalid BARRAMOU : et la façade de l'école qui est en train de pourrir aussi, il y a de l'herbe qui pousse. Je préfère voir les enfants dans une école propre qu'avoir une salle comme ça.

7 – Alain WEICK : passage du camion poubelle

Alain WEICK : le camion ne peut pas passer à cause du trou, pendant les travaux

Thierry DAGUET : la route sera rebouchée vendredi.

8 – Alban DIFFALAH : piste cyclable

Alban DIFFALAH : la piste cyclable, niveau des Champs Rosot s'est beaucoup développée en largeur, les arbres empiètent sur la piste et il y a un problème de visibilité, de chaque côté. Il y a aussi des arbres qui viennent de la piste et qui empiètent sur les propriétés

Khalid BARRAMOU : quand M. MESLOT était venu il s'était engagé pour l'entretien de la piste. Là elle commence à se dégrader

Le Maire : je vais demander à Guillaume de tailler et on va relancer au niveau du Conseil départemental

Alban DIFFALAH : assez urgemment il faut tailler dans les angles pour la visibilité.

9 – Alban DIFFALAH : STOP rue des Prés

Alban DIFFALAH : vous avez déjà réceptionné les travaux à l'intersection rue des Prés et rue des Grands Champs ? Parce qu'il manque le STOP, il y a le panneau mais pas le marquage au sol

Le Maire : c'est fait exprès, on réfléchit au sens de circulation

Thierry DAGUET : à l'origine c'est l'artisan qui a oublié de faire la peinture, et on réfléchit à maintenir ou pas ce sens de circulation avant de faire la peinture pour rien

Khalid BARRAMOU : de toute façon il faut au moins une signalisation obligatoirement, là il y a le panneau

Richard MARMET : et cette réflexion est avancée ?

Le Maire : non on va la soumettre aux gens de la rue des Prés.

9 – Alban DIFFALAH : procès verbaux

Alban DIFFALAH : pourquoi les procès-verbaux ne sont plus diffusés sur le site internet depuis mars ?

La secrétaire : effectivement il s'agit d'un oubli, il y a toutes les délibérations mais pas le procès-verbal du mois d'avril, je vais le publier

Alban DIFFALAH : je pense qu'il est important que les habitants aient accès aux débats, à nos échanges, à tout ce qu'il se passe ici.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close à 22h15.
Délibéré en séance, le 10 septembre 2024

Prochain Conseil municipal : **22 octobre 2024**

L'intégralité des délibérations est consultable en mairie et sur le site de la commune

www.vetrigne.com